

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui a été l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				DE CAHORS A MONTAUBAN				DE MONTAUBAN A CAHORS			
Tableau 1	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Tableau 2	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Tableau 1	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Tableau 2	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — Départ . . .	6 h 35 <sup>m</sup>	4 h 4 <sup>m</sup>	5 h 50 <sup>m</sup>	PARIS. — Départ . . .	2 h 30 <sup>s</sup>	9 h 50 <sup>m</sup>	7 h 30 <sup>m</sup>	Cahors. — Départ . . .	4 h 40 <sup>m</sup>	10 h 35 <sup>m</sup>	5 h 20 <sup>m</sup>	TOULOUSE. — Dép.	5 h » » »	3 h 14 <sup>m</sup>	4 h 50 <sup>m</sup>
Mercuès . . . . .	6 49 <sup>m</sup>	4 19 <sup>m</sup>	6 6 <sup>m</sup>	Monsempron-Libos — Dép	8 40 <sup>m</sup>	3 5 <sup>m</sup>	8 55 <sup>m</sup>	Sept-Ponts . . . . .	4 50 <sup>m</sup>	10 45 <sup>m</sup>	5 31 <sup>m</sup>	Montauban. — Départ.	7 25 <sup>m</sup>	10 h 35 <sup>m</sup>	4 50 <sup>m</sup>
Parnac . . . . .	7 4 <sup>m</sup>	1 32 <sup>m</sup>	6 19 <sup>m</sup>	Fumel . . . . .	8 48 <sup>m</sup>	3 45 <sup>m</sup>	9 3 <sup>m</sup>	Cieurac . . . . .	5 6 <sup>m</sup>	11 1 <sup>m</sup>	5 49 <sup>m</sup>	Fonneuve . . . . .	7 40 <sup>m</sup>	10 49 <sup>m</sup>	5 10 <sup>m</sup>
Luzech . . . . .	7 9 <sup>m</sup>	1 40 <sup>m</sup>	6 28 <sup>m</sup>	Soturac-Touzac . . . . .	9 1 <sup>m</sup>	3 28 <sup>m</sup>	9 46 <sup>m</sup>	Labenque . . . . .	5 45 <sup>m</sup>	11 10 <sup>m</sup>	5 57 <sup>m</sup>	Albias . . . . .	7 51 <sup>m</sup>	10 58 <sup>m</sup>	5 23 <sup>m</sup>
Castelfranc . . . . .	7 22 <sup>m</sup>	4 55 <sup>m</sup>	6 44 <sup>m</sup>	Duravel . . . . .	9 10 <sup>m</sup>	3 38 <sup>m</sup>	9 26 <sup>m</sup>	Montpezat . . . . .	5 28 <sup>m</sup>	11 23 <sup>m</sup>	6 10 <sup>m</sup>	Réalville . . . . .	8 3 <sup>m</sup>	11 7 <sup>m</sup>	5 38 <sup>m</sup>
Puy-l'Evêque . . . . .	7 34 <sup>m</sup>	2 7 <sup>m</sup>	6 58 <sup>m</sup>	Puy-l'Evêque . . . . .	9 19 <sup>m</sup>	3 48 <sup>m</sup>	9 36 <sup>m</sup>	Borredon . . . . .	5 58 <sup>m</sup>	11 55 <sup>m</sup>	6 42 <sup>m</sup>	Caussade . . . . .	8 17 <sup>m</sup>	11 19 <sup>m</sup>	5 56 <sup>m</sup>
Duravel . . . . .	7 45 <sup>m</sup>	2 47 <sup>m</sup>	7 8 <sup>m</sup>	Castelfranc . . . . .	9 34 <sup>m</sup>	4 5 <sup>m</sup>	9 52 <sup>m</sup>	Caussade . . . . .	6 9 <sup>m</sup>	12 8 <sup>m</sup>	6 56 <sup>m</sup>	Borredon . . . . .	8 35 <sup>m</sup>	11 36 <sup>m</sup>	6 20 <sup>m</sup>
Soturac-Touzac . . . . .	7 55 <sup>m</sup>	2 27 <sup>m</sup>	7 18 <sup>m</sup>	Luzech . . . . .	9 47 <sup>m</sup>	4 49 <sup>m</sup>	10 6 <sup>m</sup>	Réalville . . . . .	6 19 <sup>m</sup>	12 22 <sup>m</sup>	7 8 <sup>m</sup>	Montpezat . . . . .	9 15 <sup>m</sup>	12 10 <sup>m</sup>	7 11 <sup>m</sup>
Fumel . . . . .	8 6 <sup>m</sup>	2 39 <sup>m</sup>	7 32 <sup>m</sup>	Parnac . . . . .	9 57 <sup>m</sup>	4 30 <sup>m</sup>	10 17 <sup>m</sup>	Albias . . . . .	6 27 <sup>m</sup>	12 33 <sup>m</sup>	7 18 <sup>m</sup>	Labenque . . . . .	9 41 <sup>m</sup>	12 28 <sup>m</sup>	7 41 <sup>m</sup>
Monsempron-Libos Ar.	8 12 <sup>m</sup>	2 45 <sup>m</sup>	7 40 <sup>m</sup>	Mercuès . . . . .	10 9 <sup>m</sup>	4 43 <sup>m</sup>	10 29 <sup>m</sup>	Fonneuve . . . . .	6 36 <sup>m</sup>	12 45 <sup>m</sup>	7 28 <sup>m</sup>	Cieurac . . . . .	9 53 <sup>m</sup>	12 38 <sup>m</sup>	7 54 <sup>m</sup>
PARIS. — Arrivée . . .	11 46 <sup>m</sup>	4 18 <sup>m</sup>	2 49 <sup>m</sup>	Cahors. — Arrivée . . .	10 25 <sup>m</sup>	5 4 <sup>m</sup>	10 47 <sup>m</sup>	Montauban. — Arriv.	6 48 <sup>m</sup>	1 2 <sup>m</sup>	7 45 <sup>m</sup>	Sept-Ponts . . . . .	10 9 <sup>m</sup>	12 51 <sup>m</sup>	8 12 <sup>m</sup>
								TOULOUSE. — Arriv.	8 25 <sup>m</sup>	2 45 <sup>m</sup>	9 41 <sup>m</sup>	Cahors. — Arrivée . . .	10 18 <sup>m</sup>	12 59 <sup>m</sup>	8 22 <sup>m</sup>

Cahors, le 2 Mars.

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 février.

#### LE VOTE DU TRAITÉ DE MADAGASCAR

La ratification du traité de Madagascar a été votée par 459 voix contre 29.

**Abolition de l'ordre des avocats.** — MM. Michelin et Planteau ont déposé la proposition de loi suivante :

Article premier. — Le monopole de l'ordre des avocats est aboli. Le tableau est supprimé.

Art. — Tout plaideur pourra plaider lui-même sa cause ou se faire représenter en justice par une personne quelconque, munie d'une procuration spéciale.

Art. 3. — L'article 29 de la loi du 22 ventôse an XII est abrogée, ainsi que les décrets et ordonnances qui en réglementent l'exécution.

Sont également abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi.

### SENAT

Séance du 1<sup>er</sup> mars 1886.

#### L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'enseignement primaire.

Sur l'article 58 établissant que, jusqu'au vote d'une nouvelle loi sur le recrutement, l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement ne pourra être réalisé que dans un établissement d'enseignement public, M. Paris demande le maintien des lois existantes. Il trouve souverainement injuste la disposition qui fait une exception en faveur des instituteurs publics. Il pense que ceux-ci ne voudront pas bénéficier de la nouvelle loi et rester tranquillement dans leurs écoles pendant que leurs collègues, les instituteurs privés, seront obligés de faire cinq ans de service militaire.

M. Ferrouillat répond qu'on ne saurait assimiler l'instituteur laïque qui remplit un service public à celui qui enseigne dans une école libre.

M. Goblet dit que l'amendement Paris a pour but de favoriser les écoles professionnelles qui font concurrence à nos écoles publiques et essaient de les renier.

M. de Marcère considère que le parti auquel il appartient fait fausse route. Il s'étonne que le ministre de l'instruction publique, qui était autrefois un des esprits les plus libéraux, ait oublié momentanément les principes pour faire subir à l'enseignement privé et à l'enseignement laïque qui sont égaux un traitement différent.

## Informations

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN CORSE

M. Susini est élu, par 23,639 voix contre 18,587 à M. Judet.

### A DECAZEVILLE

Decazeville, 27 février, soir.

Le procureur général de Montpellier vient d'arriver ici.

L'avant-dernière nuit on a tenté de faire sauter avec la dynamite les ventilateurs de Bourran. Cela pouvait ruiner les mines, car le feu n'étant pas combattu eût tout envahi. Les pertes auraient été incalculables.

Decazeville, 27 février, 11 h. soir.

La nuit dernière, les sentinelles placées autour des bâtiments de la direction ont eu à écarter à plusieurs reprises des gens qui venaient rôder à proximité de ces bâtiments. On a fait venir de Montpellier une seconde compagnie du génie et un escadron de dragons qui arriveront demain.

Il y a eu une tentative de meurtre sur un ouvrier qui continuait à travailler. Il a été sauvé par un hasard providentiel.

Ce soir à six heures, 250 à 300 ouvriers stationnent devant l'hôtel où sont descendus le préfet et le général.

Toutes les troupes sont consignées.

Les excitations des socialistes continuent activement. Il est à craindre, si des mesures énergiques ne sont pas prises, que l'ingénieur Blazy ne subisse le sort de M. Watrin.

L'aime cet ami des jours malheureux ! Tu le connaîtras, et tu verras si j'ai tort de l'aimer.

François entra discrètement. Depuis l'arrivée de Lilia, le digne Alsacien ne se reconnaissait plus. Il avait honte de lui. Quoi ! il avait failli refuser la porte de la maison à la sœur de l'ami de M. le baron ! Cette pensée l'exaspérait. On le surprenait s'administrant des coups de poing dans la poitrine.

— C'est toi, mon bon François, dit Robert.

— Oui, monsieur. Que monsieur m'excuse.

Est-ce qu'il n'a pas de nouvelles de Philippe ?

On sait que l'Alsacien quand il était inquiet de son maître, oubliait totalement son traditionnel respect. Il l'appelait Philippe tout court. Il est vrai que Robert n'en restait pas moins « L'ami de monsieur le baron ! »

— Non, François, répondit Cavalie pas la moindre nouvelle.

— Ah ! mon Dieu ?

Il se laissa choir sur une chaise.

Lilia vint lui frapper sur l'épaule. François avait un faible pour elle. Peut-être avait-il à cœur de réparer sa faute. Certes, il la préférerait de beaucoup à Amine, dont il n'avait pas oublié, selon sa bizarre expression, « les simagrées » à la Nouvelle-Orléans.

— Rassurez-vous, François, lui dit-elle doucement : il n'est surement rien arrivé de fâcheux à votre maître.

— Mademoiselle est bien bonne, mais...

L'Alsacien ne disait jamais « madame » à Lilia. Au reste la jeune femme, en six jours s'était fait aimer de tout le monde. Elle était si douce, si bonne, si patiente !

Paris, 28 février.

Le conseil d'administration de la compagnie des mines de Decazeville a envoyé quatre de ses membres sur les lieux. Une affiche a été placardée ce matin, annonçant que les ouvriers qui ont quitté les chantiers récemment sont considérés comme ne faisant plus partie du personnel de la Société ; leur réadmission ne pourra être prononcée qu'individuellement et sur une nouvelle demande d'embauchage.

Decazeville, 28 février.

Le préfet a pris un arrêté mettant la Compagnie des Mines en demeure de se prononcer à propos du service des barrages, sinon ce service sera assuré par l'Etat.

La soirée a été très calme il n'y avait personne dans les rues.

Decazeville, 28 février, soir.

Un détachement de dragons vient d'arriver.

L'ordre a été donné aux troupes du génie d'occuper tous les puits de mines. Cette opération s'est effectuée à midi. Les issues des galeries seront gardées militairement.

M. Schneider est arrivé hier soir. Il a été rejoint ce matin par MM. Raoul Duval et Deseilligny, membres du conseil d'administration de la Compagnie des Mines.

Le juge d'instruction de Villefranche est arrivé pour informer contre certains mineurs inculpés d'avoir porté atteinte à la liberté du travail.

Paris, 28 février.

Les Tablettes du Spectateur assurent que le ministre de l'intérieur a envoyé des instructions au préfet de l'Aveyron, à propos des députés Basly et Camélinat. Le préfet a reçu l'ordre de refuser toute entrevue avec eux et de faire surveiller leurs agissements.

Si les agitateurs ont l'imprudence de se compromettre, des mesures seront immédiatement prises contre eux. Il ne serait même pas impossible qu'on les appréhendât, sauf à en référer à la Chambre ensuite.

1<sup>er</sup> mars.

La compagnie des mines refuse toute concession nouvelle ; elle déclare que si le gouvernement persiste à empêcher l'affichage de la décision concernant l'exclusion des ouvriers grévistes

— Mademoiselle est bien bonne, mais je sens ce que je sens. Philippe est quasi mon enfant. Et je suis sûr que je devine toujours ce qui va lui arriver. Mon cher Philippe !

— Tu es une femme, François, dit Robert, qui sourit malgré ses inquiétudes. Comment peux-tu te tourmenter ainsi ? Ton maître fait des affaires ; quoi de plus naturel qu'il s'absente ?

Comme si ce devait être une réponse toute préparée, le timbre de la porte résonna.

— Ah ! c'est Philippe, s'écria François ! C'est Philippe, je le sens !

Avant que Robert eût pu dire un seul mot, Keller s'était déjà précipité dans l'escalier. En effet, c'était Philippe. L'Alsacien reparut escortant son maître. L'expression de bonheur qui un instant auparavant brillait dans ses yeux avait fait place au respect.

— Monsieur le baron de Montjoie, annonça-t-il avec dignité.

Les deux amis s'empressèrent. Philippe baisa la main d'Amine et Robert le présenta à Lilia.

— Chère Lilia, dit-il, voici mon ami Philippe que tu connais depuis longtemps, tant je t'ai parlé de lui ; Philippe, ma sœur Lilia.

Le baron était trop homme du monde pour que la moindre trace d'étonnement parût sur son visage. Il salua et dit :

— Vous me permettrez la faveur de vous baiser la main, madame.

Lilia rougit un peu. Mais Philippe ne vit pas cette rougeur. Il demandait déjà :

— Et ma petite Jeanne ? Où est-elle ?

On introduisit le baron dans la chambre où la jeune fille était couchée. Une lampe éclairait la

cela pourrait entraîner l'arrêt complet des houillères et des fonderies.

La compagnie, dont les sacrifices ont été énormes dans ces dernières années, est décidée à la liquidation plutôt que d'aller plus loin dans la voie des concessions.

Decazeville, 1<sup>er</sup> mars, 1 h. soir.

La compagnie vient de faire connaître ses résolutions définitives : elle exige la rentrée des ouvriers dans les mines dans un délai de vingt-quatre heures : elle maintient dans ses fonctions M. Blazy, dont les mineurs demandaient le renvoi ; enfin, elle refuse de réintégrer les ouvriers qu'elle a congédiés lors de la grève de 1878.

Si ces conditions ne sont pas acceptées, elle fermera ses forges et abandonnera l'exploitation des mines.

### Entre bonapartistes

M. LE BARON DUFOUR A M. DE CASSAGNAC, Directeur de l'Autorité.

Monsieur le Directeur,

Le journal l'Autorité, dans son numéro du 25 février, rend un compte fantaisiste de la reconstitution du groupe de l'Appel au peuple et croit pouvoir dire que le prince Napoléon s'est préoccupé de la composition du bureau de ce groupe.

L'auteur de cet article pourrait-il citer un seul nom de député auquel le prince Napoléon aurait parlé à ce sujet ?

S'il en eût été ainsi, un membre de la réunion aurait assurément protesté ; et vous savez mieux que personne, monsieur le directeur, que nul de nos collègues dans le groupe n'a dit et n'a pu dire ce que votre journal affirme inexactement.

La vérité, vous la connaissez, Monsieur le directeur, vous y étiez, et c'est à vous même que j'ai fait observer que l'élection du président n'était pas libre ; puisque tous les membres du groupe suspects de tiédeur ou d'hostilité à la candidature du conseiller du prince Victor, avaient été appelés rue Montceau, où le prince Victor leur avait demandé comme un service personnel de voter pour la présidence Jolibois.

Croyez, Monsieur le directeur, que s'il était nécessaire de citer des noms, je n'éprouverais pas le même embarras que votre rédacteur.

pièce. Jeanne resta immobile en voyant Robert, Lilia et Amine. Mais quand elle aperçut Philippe un éclair passa dans ses yeux. Elle sourit et dit :

— Philippe ! Philippe ! avec l'intonnation des monomanes.

Le baron l'embrassa sur le front, et un doux sourire illumina le visage de l'enfant. Elle répéta :

— Philippe !...

Puis elle ferma les yeux.

— Quelle chose étrange, dit Robert en rentrant au salon. Elle ne connaît que toi. Quand tu est absent, elle te demande ; quand tu est présent, on dirait que sa raison va reveur.

Déjà Amine grondait Montjoie.

— On n'est pas content de vous ici. Pourquoi êtes-vous resté si longtemps absent ?

— Ah ! vous savez... les affaires ! On ne se doute pas combien cela absorbe, les affaires !

— Je me demande quel commerce vous pouvez bien essayer, en ce temps où tous les commerces sont paralysés par la guerre.

— Oh ! mon Dieu... ils ne savent pas s'y prendre, ces fameux négociants américains. On vante beaucoup leur habileté. Je vous assure qu'il faut en rabattre. Ainsi, moi, quoique Français, j'ai trouvé tout de suite le point.

Lilia, en se levant pour servir une tasse de thé au nouveau venu heurta son bras maladroitement. Philippe jeta un petit cri.

— Eh ! mon Dieu qu'avez-vous ? demanda-t-elle.

— Rien... en vérité, je suis plus faible qu'une femme.

Robert avait jeté un rapide regard à son ami, regard interrogatif, sans doute.

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

42

### LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

#### LA

## FAMILLE CAVALIÉ

### LE COMMODORE NOIR

XXVI

A YORKTOWN.

— Je suis Lilia Cavalie, Robert. La femme, l'épouse en moi sont mortes.

Une nouvelle étreinte réunit ces deux êtres, que tout semblait devoir à jamais séparer. L'union était rentrée dans leur vie. Mais pourquoi donc Lilia était-elle revenue ? Pourquoi un sourire vint-il effleurer sa lèvre ?

XXVII

#### TABLEAU D'INTÉRIEUR

Six jours plus tard nous retrouvons les mêmes personnages à Yorktown. C'est le soir. La pluie tombe et va fouetter les vitres de la maison. On entend le sord craquement des arbres qui plient sous la rafale. Lilia, Robert et Amine sont réunis autour d'une table à thé, dans le salon.

— Je suis inquiet de Philippe, dit Cavalie, avec une certaine tristesse. Cher compagnon, il me tarde de le revoir.

Puis s'adressant à Lilia :

— Je t'ai déjà parlé de lui, chérie. Mais ce que je ne te répéterai jamais assez, c'est combien je

L'auteur de l'article termine en disant que je me suis fait rayer du groupe pour pouvoir sans doute, me consacrer exclusivement à la politique Jéromiste.

Je lui ferai observer que je n'ai jamais eu et que je n'aurai jamais d'autre politique que celle de la souveraineté directe du peuple, la seule souveraineté que je reconnaisse; et j'ajouterai que je ne ferai jamais comme certain membre du groupe de l'Appel au peuple, qui va chez un jeune Napoléon pour donner des conseils, et chez le comte de Paris pour en prendre.

Croyez, Monsieur le directeur, à mes sentiments distingués.

Baron DUFOUR,  
Député du Lot.

M. DE CASSAGNAC A M. LE BARON DUFOUR

L'auteur de l'article, c'est moi.

Et je voudrais pouvoir imaginer que M. le baron Dufour est l'auteur de la lettre qu'il m'adresse.

Etant relativement spirituelle, elle doit être d'un autre.

M. Dufour nie l'exactitude de la réunion, — sous prétexte qu'il y assistait.

J'ai les mêmes raisons pour la maintenir.

N'étant pas de l'anti-chambre du prince Jérôme, je n'ai pu entendre les ordres donnés à M. le baron Dufour et qu'il a convenablement exécutés, en ourdissant une petite intrigue qui a pitoyablement échoué.

Mais j'ai vu le résultat, et le résultat m'éclairait sur les desseins.

M. Dufour n'a pas été heureux, puisqu'il n'a entraîné qu'une voix avec lui.

Cela tient sans doute à ce que l'honorable député du Lot s'est laissé aller à une imprudente improvisation devant la réunion.

Et tout le monde sait qu'à la tribune, sa dernière interpellation l'a suffisamment démontré, il n'est pas maître de sa pensée, quand il ne l'a pas d'avance clouée sur le papier.

Que le prince Victor ait fait de la candidature officielle en faveur de M. Jolibois, c'est de la haute fantaisie!

Le clergé s'en serait-il aussi mêlé comme l'affirment les républicains dans la discussion de nos élections?

Dans ce cas, il faudrait invalider M. Jolibois, M. le baron Dufour pourrait l'essayer.

En s'attachant exclusivement à la défense de la souveraineté directe du peuple, M. Dufour échappe à la nécessité de nous dire s'il est pour le prince Napoléon ou pour son fils.

Et c'est de l'escobarderie, car il est difficile d'être à la fois pour celui qui veut la République et pour celui qui veut l'Empire.

Enfin, M. Dufour, porteur d'un nom honorable, mais qui le prédestine à n'être jamais heureux, insinue que je donne des conseils au jeune Napoléon, et que j'en prends chez le comte de Paris.

Cela me ferait, si c'était vrai, des relations qui auraient leur valeur, et qui doivent exciter la jalousie de M. Dufour à qui personne ne donne de conseils et de qui personne n'en accepte.

P. DE C.

**Les Carlistes d'Espagne.** — Le parti carliste s'agit de nouveau en Espagne. Par suite, le gouvernement a pris ses mesures pour renforcer les garnisons de la Navarre et des provinces septentrionales. Les points stratégiques, les défilés et les cols seront occupés aussi promptement que possible pour empêcher toute concentration de bandes ou de guérillas.

— Je vous ai fait mal ?  
— Au contraire !  
— Pourtant ce cri...  
— Oui, qu'est-ce que cela veut dire ? demanda Amine étonnée.

— Allons ! voilà que vous avez cru !... C'est aussi attacher beaucoup trop d'importance à une chose extrêmement naturelle ! Quand vous saurez ce que c'est, vous ne comprendrez pas !... Ah ! bien, te voilà aussi inquiet, mon vieux François !... Figurez-vous que l'autre jour, en descendant de wagon, je suis tombé... mon bras s'est légèrement foulé... Vous voyez que ce n'est rien.

L'incident n'eut pas de suites. La soirée s'acheva. Plusieurs jours se passèrent encore. Philippe et Jeanne restaient souvent de longues heures ensemble. Brave Philippe ! Il s'était imposé la tâche de se faire le compagnon de la folle pendant les rares jours de loisir que lui donnaient ses fameuses affaires.

Entrons dans le salon ; Jeanne est étendue à demi sur son canapé et Philippe est à côté d'elle, Robert et Amine sont sortis. A l'extrémité du salon, Lilia est assise rêveuse dans un grand fauteuil au coin du feu. Son frère et ses amis respectent toujours son silence. Pauvre femme ! n'a-t-elle pas le souvenir vivant dans son cœur de son mari, de celui qu'elle aime tant ?

Un peintre aurait fait une ravissante toile de genre avec ce jeune homme et cette jeune fille placés l'un près de l'autre. Beaux et charmants tous les deux... Hélas ! pourquoi faut-il que la raison ait déserté cette frêle et jolie tête ? Pourquoi faut-il que ces yeux soient ternes... Et pourtant, regardez ! Quand ils fixent Philippe, on dirait que

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Mesures préventives contre la rage.** — Un arrêté du préfet du Lot porte :

Article premier. — Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou même tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, le nom et le domicile de son propriétaire.

Art. 2. — Les chiens trouvés sans collier sur la voie publique, les chiens errants, avec ou sans collier, dont le propriétaire est inconnu dans la localité, seront saisis et abattus sans délai ; dans aucun cas ils ne peuvent être vendus.

Art. 3. — Seront exceptés des dispositions contenues dans les articles précédents les chiens courants en action de chasse, mais ils doivent porter la marque du propriétaire.

Art. 4. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats enragés et les animaux des mêmes espèces qui auront été mordus par des animaux enragés ou soupçonnés de l'avoir été.

Art. 5. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents.

Art. 6. — MM. les maires, commandants de la gendarmerie et commissaires de police, les gardes-champêtres et forestiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans chaque commune.

Le maire de Cahors prévient les habitants qu'à partir du mardi 2 mars, les dispositions de l'arrêté préfectoral ci-dessus, seront rigoureusement exécutées.

Les chiens visés aux articles 2 et 4 dudit arrêté, seront abattus, quels que soient leur race, leur âge ou leur taille.

Notre compatriote M. Séverin Gleizes, capitaine de chasseurs à pied, se trouve sur le tableau de proposition pour le grade de chef de bataillon.

**Enregistrement et domaines.** — M. Dodane, surnommé le receveur de l'enregistrement et des domaines à Belfort, est nommé receveur à Saint-Géry (Lot), en remplacement de M. Bailly, qui est appelé à Neuvic (Corrèze).

Par décret du président de la République, M. Carayol, président du tribunal de Boogie, vient d'être nommé vice-président du tribunal d'Alger.

Notre compatriote, M. Justin Filiol, constructeur-électricien à Paris, a obtenu, à l'Exposition du Travail 4<sup>e</sup> un grand diplôme d'honneur, avec croix de mérite, pour son nouveau téléphone ; — 2<sup>e</sup> une médaille d'or pour ses sonneries à paratonnerre pour les compagnies de chemins de fer, et 3<sup>e</sup> une médaille d'or pour sa sonnerie ronde et à double effet.

Ce magnifique succès fait le plus grand honneur à notre compatriote et doit l'encourager à continuer ses recherches.

**Chasse au sanglier.** — Mardi dernier, M. Certes, lieutenant de l'ouvrier, Delpon, sous-préfet en disponibilité, Vayssié, de

la lueur de l'intelligence s'est ranimée dans ce cerveau ébranlé.

— Ma petite Jeanne, disait Philippe, vous rappelez-vous la pelouse où nous avons été nous promener après notre arrivée ici ?

Jeanne le regarda.

— La pelouse ? dit-elle.

— Vous l'avez déjà oubliée ! Vous êtes une méchante, Jeanne. Vous l'avez déjà oubliée ?

Une larme brilla dans les yeux de la jeune fille.

— Oubliée ?... Je ne comprends pas, balbutia-t-elle ; mais ce mot me fait mal... Oubliée ? Oubliée ?

— Oui, vous ne vous rappelez plus comme cette belle pelouse était gaie au mois de septembre. Il y avait des fleurs jaunes d'or...

— Oui... oui, les fleurs jaunes... Et des violettes aussi.

— Pourquoi des violettes ?

— Comment, mademoiselle Jeannette, vous ne vous souvenez pas des violettes ? Si j'avais su cela, je ne vous en aurais pas fait un si joli bouquet. Je ne vous aime plus, Jeanne !

La larme qui brillait dans l'œil de l'enfant glissa comme une perle sur son visage pâle et vint tomber sur la main de Philippe.

Lilia était fort émue elle-même en écoutant ce dialogue si triste et si charmant. Elle avait de brusques mouvements et ne pouvait pas s'empêcher de tourner souvent la tête vers ce couple où la jeunesse cherchait à vaincre la folie.

— Vous... ne... m'aimez... plus, dit Jeanne en cachant sa tête dans ses mains.

— Si, je vous aime, petite Jeanne... Mais je

Livernon, Leygues Gustave, tapissier et Cazals, limonadier, tous grands amateurs de chasse, partaient de Figeac pour Latronquière à la chasse au sanglier qui abonde dans cette contrée et y cause de nombreux dégâts.

Ils sont rentrés vendredi avec une magnifique laie du poids d'environ 140 livres qui avait été mise à bas par M. Leygues Gustave.

**Un pendu.** — Dimanche matin, à Léobard, on a procédé à l'inhumation d'un pauvre diable qui, dans un moment de folie s'était pendu à un arbre.

**Arrestation importante.** — Le commissaire de police, a procédé à l'arrestation du nommé Vertut, Jean-Antoine, âgé de 42 ans, originaire de Bars, canton de Lauzès, demeurant impasse Cardaillac, à Cahors, auteur de vols nombreux commis dans Cahors, et dans les maisons de campagne de la banlieue. Ce malfaiteur déjà condamné trois fois pour vol, par le tribunal de Cahors, avait en sa possession un troussseau de fausses clés, dont il se servait dans ses expéditions nocturnes. La nommée Trégou, Céline, épouse Manieu sa concubine, a été également arrêtée, et mise à la disposition du Parquet.

L'enquête judiciaire commencée par le commissaire de police a permis d'établir que le nommé Vertut et la femme Manieu sont les auteurs : 1<sup>o</sup> d'un vol de vin commis au préjudice d'un nommé Teysède, demeurant avenue de la gare, et 2<sup>o</sup> d'un vol de volailles, lapins et outils, commis au préjudice d'un habitant du même quartier. Ces deux méfaits ont été accomplis à l'aide de fausses clés trouvées en la possession du sieur Vertut.

Au cours de ses investigations, la police de Cahors, a relevé à l'actif du nommé Vertut, et de la femme Manieu, une nouvelle série de vols, dont quelques-uns considérables : 1<sup>o</sup> vol d'avoine chez M. Grelet, voiturier ; 2<sup>o</sup> vol d'objets mobiliers de toutes sortes, ustensiles de ménage, pigeons, linge, légumes, fusil d'une valeur de 50 fr., etc, commis au préjudice de M. Boisse, aubergiste à Cahors ; ce dernier vol commis avec effraction ; vol de vases et de pots de fleurs, commis au préjudice du sieur Coupet aubergiste, rue Lestieu. L'enquête continue.

**Pillage du Palais de Justice de Bordeaux.** — Cette fois, c'est le bouquet ?

Les voleurs ont accompli leur chef-d'œuvre la nuit dernière. Après avoir mis au pillage les osines et les magasins de la ville, ils ont pensé qu'il ne leur restait rien de mieux que de voler la justice.

Et ils ont réussi. Oh ! mais là ! bien réussi ! Ces messieurs, bien renseignés, savaient que des sommes considérables se trouvaient dans les bureaux du greffe du tribunal correctionnel. En gens instruits, ils connaissaient sur le bout du doigt les dispositions du Palais, et ont opéré sans hésitations, comme sans scrupules.

Ils ont fracturé le coffre fort du greffe et emporté de fortes sommes, ainsi que de nombreux bijoux, pièces de conviction.

**Moissac.** — M. Joseph Fieuzal, notaire à Moissac, a suspendu ses paiements.

— Vous vous rappelez tout... Vous comprenez que si vous ne vous rappelez pas, vous ne pourrez pas penser à moi quand je serai parti.

— Je veux me rappeler, alors... Mais je ne comprends pas... très bien.

— Voyons, vous souvenez-vous des Eaux-Vives ?

Jeanne éclata de rire.

— Oh ! il y avait un petit homme ! un petit homme et une grande femme ! Ils étaient très-bons pour moi tous les deux, mais je les crois très-méchants. La nuit j'avais peur dans le château. On entendait rire les domestiques quand le maître n'était pas là. Je voyais une maison blanche qu'on appelait la maison noire. Et puis la petite rivière chantait... Si vous saviez, Philippe, combien j'avais froid en errant dans les rues... On m'avait enfermée dans un fourgeon, d'où j'ai pu m'échapper... C'est le petit homme qui m'a recueillie. Il a pris une voiture... La ville était si grande que je croyais que nous n'arriverions jamais... Ah ! ah ! je me souviens de la pelouse maintenant. Il y avait des violettes !...

Jeanne s'était levée ; elle fit deux pas dans la chambre, ramassant sur le tapis des fleurs imaginaires et se retournant de temps en temps pour sourire à Philippe.

Ah ! c'était lui qui la versait maintenant cette larme, arrachée tout à l'heure à l'enfant !

Jeanne voulait cueillir de la main les fleurs du tapis, croyant qu'elle était agenouillée dans la prairie. L'émotion de Lilia avait doublé. Mais elle regardait Philippe avec plus de trouble que sa sœur. Elle le remerciait sans doute de l'adorable bonté de son cœur.

**MONOGRAPHIES QUERCYNOISES**

**LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS DE CÈNEVIÈRES**  
(Suite).

Ce fut probablement à l'époque de la rupture du traité de Brétigny (1369) qu'il quitta le parti des anglais, en même temps que Marqués de Cardaillac et la plupart des seigneurs du Quercy.

Cette même année, Marquise de Gourdon sa fille, veuve d'Armand, seigneur de Penne et de La Guépie, s'était retirée à St-Cirq-Lapopie où le duc d'Anjou avait envoyé Perrot de Savoie avec mission de défendre ce poste fort important pour la facilité des communications entre Cajarc et Cahors. Cette dame demanda des vivres aux consuls de Cajarc et ceux-ci lui envoyèrent trente-six gros pains appelés *tourtos*. (1)

Deux ans après (1371), Jean s'était certainement réconcilié avec les consuls de Cahors, car ceux-ci le choisirent pour négociateur, de concert avec l'évêque de Cahors et deux autres seigneurs, une trêve ou *sufferte* avec Bertugat d'Albrét et Aymar d'Uchel. Il dut même gagner ce dernier à la cause française, car nous les voyons peu de temps après, ligués l'un et l'autre avec Marqués de Cardaillac, Guillaume de Thémimes, Pons Ricard de Gourdon seigneur de Genouillac etc., dans le but de se prêter mutuellement secours, pour préserver leurs terres de vol et de pillage (*del raubomen del pays*). Le capital de Buch ne tarda pas à menacer la vallée du Lot, mais Folc de la Popie en ayant été informé, en donna avis aux consuls de Cajarc et aux capitaines des châteaux de Calvignac, Larnagol, Balaguier, et des autres châteaux voisins, ce qui les mit à l'abri d'une surprise.

Jean de Gourdon se proposait, en 1382, de remettre une garnison dans son château de Larroque-des-Arcs et de rétablir les fortifications que les consuls de Cahors avaient détruites depuis plusieurs années (2), mais les cadurciens s'y opposèrent de peur que les anglais n'eussent la tentation de les reprendre. Comme Jean de Gourdon insistait, on convint de s'en rapporter à la décision de Folc de la Popie et de Raymond de Sabanac.

Ces deux arbitres rendirent une sentence d'après laquelle le château et le lieu de Larroque devaient rester dans l'état où ils étaient. Le château ne devait pas recevoir de garnison, mais seulement les gens nécessaires au service de la famille du seigneur.

Il fut par conséquent facile au chef principal des compagnies anglaises, Ramonet del Sort de s'emparer, quelques temps après, du château de Larroque-des-Arcs, malgré l'opposition, à main armée, que lui firent les consuls de Cahors.

A la suite de cet échec, Jean fut accusé d'être de connivence avec les anglais, mais rien ne le prouve. Il est probable qu'affaibli par l'âge, il ne pouvait plus

(1) Foulhiac qui rapporte ce fait appelle Marquise *dona de Gourdon*, et la dit veuve d'Olivier, seigneur de Cènevières, tandis qu'elle était veuve d'Armand, fils d'Olivier de Penne.

Lacoste se trompe encore plus lorsqu'il la suppose veuve de Jean de Gourdon dont elle était fille, et qu'il la dit retirée à Cènevières. T. III, p. 209.

(2) Dès le commencement de la guerre, les Anglais s'étaient emparés de l'aqueduc gallo-romain de Larroque-des-Arcs ; les cadurciens les délogèrent de cette position formidable, mais, ne pouvant y mettre une garnison suffisante, ils se résignèrent à détruire ce superbe monument gallo-romain.

— Voyez les belles fleurs, Philippe, reprit la jeune fille... Voyez comme ces violettes sont jolies... Elles embaument... Tenez, prenez.

Le hasard voulut que dans une de ces jardinières du salon, il y eût des violettes artificielles. Philippe fit semblant de prendre le bouquet imaginaire que lui tendait son amie ; mais il alla, sans que celle-ci l'aperçût, détacher les violettes de leur tige d'acier. Quand ils revinrent tous les deux sur le canapé, il les attacha au corsage de la jeune fille.

Jeanne sourit... puis une vague inquiétude parut sur sa figure :

— Oui, les voilà... vous ne voulez donc pas les garder ? Vous ne m'aimez donc plus ?

— Si, chère petite Jeanne chérie, si, je vous aime de tout mon cœur, répondit Philippe. Aussi, comme vous avez été bien gentille je vais vous jouer un peu de piano... Vous vous souvenez de la mélodie que vous nous chantiez là-bas... au grand château ?

— La mélodie ? Non...

— Vous ne vous la rappelez plus ?... Eh bien, tenez, je la sais, moi...

Philippe s'était assis au piano. Il avait ouvert un recueil de Gounod devant lui et chantait, en ne perdant pas Jeanne des yeux :

Si l'on veut savoir qui m'envoie  
Ces belles fleurs,  
Elles me viennent d'où la joie  
Et les douleurs !  
Elles me viennent d'où ma vie  
Pend désormais...

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

mettre la même ardeur à défendre ses châteaux et ses terres, c'est pourquoi il laissa piller, le 23 avril 1390, par la garnison de Larroque-Toirac, le bourg de St-Jean-de-Laur qui dépendait de sa terre de Cénevières. Peut-être même ne vivait-il plus à cette époque. Nous n'avons pu trouver la date de sa mort, nous savons seulement qu'il fut enterré dans l'église des Frères prêcheurs de Cahors.

Jean de Gourdon, représentant de la branche aînée de sa grande et illustre maison, n'avait plus que la seizième partie de la seigneurie de Gourdon (1). Il ne se désintéressait pas néanmoins de la ville qui portait le nom de sa famille. C'est pourquoi, le 4 octobre 1383, il s'était rendu à Gourdon pour signer pour lui et pour son neveu, Fortanier de Cazeton seigneur de Salviac, un acte de pariage entre les consuls et les divers co-seigneurs de Gourdon. (2)

Désespérant sans doute de racheter jamais les parts que ses ancêtres et notamment son père, avaient aliénées, il s'efforça d'agrandir sa maison de Cénevières en l'entourant de riches dépendances.

Nous le voyons acquérir, en 1354, les terres de la vicomté de Gaiffier, près Cajarc, racheter, en 1381, la place, terre et seigneurie de Puy-Lagarde, qui avaient autrefois appartenu à sa famille et accorder libéralement, le 3 mai 1385, aux habitants de cette bourgade l'autorisation de choisir, chaque année, six consuls catholiques, qui jureraient entre ses mains de lui être fidèles et de se conformer exactement aux coutumes qu'il confirma le même jour (3).

Folle de La Popie possédait une partie des terres de Cénevières. Jean fit avec lui, en 1381, quelques échanges qui préparèrent l'achat définitif que fit son fils, en 1398, à l'héritière de ce seigneur, Guillaume de La Popie, femme de Bertrand de Garuot, de toutes les terres et de tous les droits qu'elle avait sur la seigneurie de Cénevières.

Jean 1<sup>er</sup> laissa tous ses biens à son fils aîné Jean II qui eut sa part d'activité et de gloire, vers le milieu de la guerre de cent ans.

La plus grande misère régnait alors dans le Quercy. Cela n'empêcha pas les gouverneurs de la province d'imposer, au nom du roi de France, une taille de 60,000 francs. Les états du Quercy s'assemblèrent pour débattre sur le parti à prendre et il fut convenu que l'on supplierait le roi de faire grâce à un pays entièrement ruiné et qu'en attendant la réponse de la cour, les sommes déjà perçues seraient mises entre les mains de l'Evêque.

Jean de Gourdon, fut choisi pour exposer au roi les raisons alléguées par les états provinciaux, ce qui montre de quelle considération il jouissait parmi la noblesse de son temps, et il s'acquitta si bien de sa mission que le roi renvoya le paiement de l'imposition à une époque plus prospère (4).

L'année suivante (1394), les gens du roi pressèrent la ville de Cahors de payer sa quote-part d'imposition. Les états se réunirent de nouveau et confièrent encore à Jean de Gourdon le soin de défendre leurs intérêts. Il se rendit à Toulouse pour représenter au comte d'Armagnac et au maréchal de Sancerre l'impossibilité où se trouvait la ville d'effectuer le paiement exigé.

Il ne fut pas moins heureux dans cette mission que dans la première. Le roi renonça même à l'imposition, mais il voulut qu'on la prélevât pour l'employer aux fortifications de Cahors.

Très attaché au roi de France, Jean II ne craignit pas d'abandonner ses terres pour aller dans le midi de la France combattre et mourir pour son pays. On eut dit qu'il voulait racheter par son zèle patriotique les défaillances transitoires de son père. Il fut malheureusement victime de son courage au siège de Montréal-de-Rivière dans le comté de Narbonne. Blessé en même temps que son frère d'armes, Raymond Bérardi de Cessac, il mourut au camp, au service du roi, lit-on dans l'obituaire des frères prêcheurs, le 30 octobre 1398 (5).

En vertu de la substitution que Jean de Gourdon avait faite en sa faveur, au préjudice de son fils Fortanier qui s'était engagé dans la cléricature, Jean de Penne se présenta pour recueillir la succession de Jean II (6).

(1) Les consuls avaient 8 parties, le comte d'Armagnac 5, le seigneur de Salviac 1, le seigneur de Vaillac 1, et le seigneur de Cénevières 1.

(2) Jean dut alors faire usage d'un petit sceau qui a été découvert récemment dans un jardin des environs de Gourdon. Il porte cette légende « S. P. D. » Seneberas que l'on peut traduire *Sigillum parvum domini Seneberas*, petit sceau du seigneur de Cénevières. De vieux actes latins traduisent Cénevières par *Seneberas* ou *Senebieras*. Au XVII<sup>e</sup> siècle on écrivait encore *Senebières*.

Ce sceau fait partie de la collection de M. Louis Greil de Cahors. Des personnes compétentes qui l'ont examiné le font remonter à la fin du XIV<sup>e</sup> ou au commencement du XV<sup>e</sup> siècle.

(3) Archives de la mairie de Puy-Lagarde.

(4) Lacoste, T. III, p. 308.

(5) Mémoire des obits des frères prêcheurs de Cahors. (Annuaire 1877), traduction de l'abbé P. Martin. L'obituaire mentionne à cette même date, un obit d'Agnès de la Béraudie dame de Cénevières. C'était une sœur d'Aigline, mère de Jean II.

(6) Celui-ci était mort sans disposer de ses biens et sans laisser d'enfants légitimes. Ceux donc qu'il laissa d'Helvide de Monestier : Jean, Marguerite et Béatrix, dont la mère est dite tutrice dans un acte passé à Villefranche de Rouergue, en 1401, et dans un autre passé, en 1406, n'étaient pas issus de mariage légitime puisqu'ils ne se présentèrent pas pour recueillir la succession de leur père.

(Extrait de l'Annuaire du Lot de 1886).

(A suivre).

PETITE CORRESPONDANCE

Il appartient à l'autorité municipale de prendre des règlements pour assurer la salubrité des étaux sur lesquels vous exposez la viande de boucherie. La Cour de cassation a reconnu que ces règlements étaient obligatoires et que les tribunaux de police ne pourraient refuser d'en faire l'application.

Les témoins produits aux actes de l'état civil ne peuvent être que du sexe masculin, âgés de vingt et un ans au moins.

Les arbres plantés sur un chemin rural antérieurement à la loi des 28 août et 14 septembre 1792, sont réputés appartenir aux propriétaires des fonds riverains, à moins que la commune ne prouve qu'ils lui appartiennent sur titre ou prescriptions.

L'édit de décembre 1697, défend formellement de faire des caves sous le sous-sol des rues. Comme Maire vous pouvez non-seulement rappeler cette prohibition mais encore interdire, dans l'intérêt de la sécurité publique toute excavation dans les rues ou places et même ordonner la suppression de celles qui existent.

Revue Agricole

Les voleurs de plants américains

Dans la région lyonnaise, où l'on compte aujourd'hui de nombreux cultivateurs de vignes américaines, il s'en faut que tous les vigneronns se soient mis à planter dès le début, des vignes résistantes : quelques-uns ont eu l'espoir que les dégâts du phylloxéra n'auraient que peu de durée, d'autres comptaient sur le sulfure pour conserver leurs vignes et produire autant que par le passé. Les choses ne se sont pas passées absolument comme ces braves gens l'espéraient : le phylloxéra n'a pas disparu, loin de là, et malgré le sulfure, on arrache toujours de vignes jeunes et vieilles. Les personnes qui ont une confiance absolue en cet insecticide, comme moyen de faire vivre longtemps et économiquement la vigne par ce procédé, deviennent de plus en plus rares. De l'avis général, aujourd'hui, il faut conserver le plus longtemps possible, les vignes encore résistantes et ne planter de nouvelles vignes que sur racines américaines. Nos vigneronns l'ont enfin compris ; mais il y a quelque chose qui les gêne : il faut apprendre à greffer, à planter les greffes, à les soigner et par dessus tout, il faut se procurer des boutures américaines dont le prix ne va pas du tout en diminuant, comme on l'avait cru d'abord. Beaucoup se rebute devant cette dernière difficulté et attendent ; quelques-uns, plus ingénieux et plus hardis, ont trouvé un moyen (sans garantie du gouvernement et des gendarmes) de se procurer à bon marché les bois nécessaires pour leurs greffages, ils s'en vont les récolter eux-mêmes, au clair de la lune, dans le champ du voisin.

Un de ces malheureux voisins nous racontait dernièrement qu'on venait de lui enlever, par une belle nuit, plus d'un millier de sarments Violla et Riparia, sur lesquels il comptait pour planter la plantation d'un tènement de vigne.

Un autre, plus infortuné encore, nous annonçait qu'on lui avait arraché plusieurs lignes de greffes, plantés à demeure, du printemps dernier.

De divers côtés, il nous revient que, dans plusieurs communes on a volé et des sarments américains et des vignes greffées. On a beau dire aux victimes de ces vols de plants résistants que c'est là un symptôme de bon augure en faveur de la confiance que l'on a aujourd'hui dans les vignes américaines, cette raison ne les console guère ; ils aimeraient bien mieux qu'on leur fit retrouver les plants volés et qu'on leur indiquât le moyen de se préserver de nouvelles déprédations.

Malheureusement, il nous serait bien difficile de leur donner satisfaction sur ces deux points : toutefois, nous croyons devoir leur signaler en dehors des gendarmes, qui peuvent leur être utiles, un procédé qui, a dit-on, donné de bons résultats dans la Gironde, d'après ce que nous écrivait, en février 1883 un de nos excellents correspondants :

« Pour se garer de la maraude des boutures de vignes américaines, disait M. H. Sclafar, le viticulteur n'a qu'un recours : les pièges à loups ! Et voici de la manière de s'en servir.

On pose autour du vignoble menacé l'écrêteau suivant : De par Monsieur le maire, des pièges sont à loups sont tendues dans cette vigne.

On publie bien haut que les pièges sont tendus ; avertissant les voisins d'avoir à se bien garder d'entrer dans la vigne et surtout d'y laisser entrer les enfants ni les chiens. Plus on multiplie ces recommandations et plus la peur gardera les vignes. »

(Vigne Américaine).

CONCERT AU CAFÉ TIVOLI

par la Société musicale

Les Enfants de Cahors.

(à 8 heures et demi du soir).

PROGRAMME DU MERCREDI 3 MARS 1886.

L'Etendard (allégo militaire) Sellenik.  
Les Porcherons (fantaisie) Grisar.  
Le chant des fleurs (valse 1<sup>re</sup> audition) Bléger.  
Souvenir (ensemble et chœur) Witt.  
Le Barbier de Séville (1<sup>re</sup> audition) Lecocq.  
Le Jour et la Nuit (Quadrille) Lecocq.

Etude de M<sup>e</sup> DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement du tribunal civil de Cahors en date du vingt-trois février dernier, la dame Jeanne-Angéline Costes, sans profession, domiciliée de la commune de Pomarède a été séparée de biens d'avec le sieur Louis Delsol, son mari, employé des contributions indirectes, domicilié avec elle.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro

du 20 février 1886. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — « Trente ans de Paris, » par Alphonse Daudet. — Nos gravures : S. A. R. la princesse Marie-Amélie de France ; L'équipage de Chantilly ; Saïd-Ah-Ben-Saïd-Omar ; Madagascar ; Les parlementaires hovas ; Les troubles de Londres ; Les troubles de Londres ; Les Ecroubs ; La statue de Claude Bernard ; M. Jamin, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; M. Desbarolles ; Les orateurs du Sénat et de la Chambre des députés. — Exposition du cercle artistique et littéraire. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Moncelet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echees. — Récitations de la famille. — Gravures : S. A. R. la princesse Amélie d'Orléans. — La dernière chasse à courre de Chantilly. — « Trente ans de Paris ». — Saïd-Ah-Ben-Saïd-Omar. — Madagascar : Les parlementaires hovas, Edouard Andrianome et Emmanuel Ramonta. — Les Emeutes en Angleterre. — Les îles Ecroubs. — La statue de Claude Bernard. — M. Jamin, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. — M. Desbarolles. — Les orateurs du Sénat et de la Chambre des députés. — Echees. — Rébus. — Bureaux 43, Quai Voltaire, à Paris.

St-NICOLAS, 6<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 13. (21 février 1886). — Le roman de Christian. M<sup>me</sup> Pierre Duchâteau. — Toc. Tante Nicole. — Histoire de Praline. Henriette Pravaz. — Mon neveu Frédéric. Camille Norbert. — Petite Mazurka. Léopold Dauphin. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par A. Sandoz, Welch, Jules Girardet, B. de Monvel, Gailard, etc., etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

A nos Lecteurs. — Dans un des derniers numéros de notre journal, nous avons parlé d'une importante découverte qui amène la Guérison de la Phthisie, de la Bronchite, de l'Asthme et de toutes les affections de poitrine. Après avoir puisé des renseignements très sérieux sur les Dragées Russes, nous avons appris les nombreuses guérisons qu'elles amènent chaque jour dans les cas les plus désespérés, nous sommes heureux de pouvoir les recommander à nos lecteurs et de leur annoncer que l'on trouve ce puissant remède à la Pharmacie Continentale de Paris, dépositaire générale pour la France et les Colonies, qui envoie franco contre mandat ou timbre-poste de 1 fr. 50 par flacon.

HUITRES On a franco de port à domicile contre mandat de 5 francs, ou 5<sup>0</sup> huitres extra, ou 72 huitres belles, ou 100 huitres ordinaires. Ecrire à S. Amanieu, Arcachon.

VOULEZ-VOUS TOUSSER ?

Prenez les Pastilles BRACHAT, à la Sève de pin, au Lactucarium et à la Codéine. Ces pastilles, d'un goût très agréable, remplacent avec une grande supériorité toutes les préparations au goudron, pâtes et sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent, en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge, bronchites, tant aiguës que chroniques, et, en général, toutes les maladies et inflammations des voies respiratoires.

La boîte, 1 fr. 50 franco, contre mandat ou contre 10 timbres-poste, à la pharmacie BRACHAT, 61, rue Lefebvre, Bordeaux.

Demandez les Pastilles BRACHAT dans toutes les bonnes Pharmacies.

aucun

Pectoral ne s'est acquis une réputation mieux méritée que celle de la Pâte et du Sirop de Nafé de Delangrenier.

Leur vogue universelle est fondée : 1<sup>o</sup> Sur leur SUPÉRIORITÉ et leur puissante EFFICACITÉ constatées par des médecins de tous les hôpitaux de Paris, ainsi que par des membres de l'Académie de médecine de France, contre les Rhumes, Bronchites, Irritations de Poitrine et de la Gorge. 2<sup>o</sup> Sur leur Composition, dont la base est le fruit Nafé d'Arabie (Hibiscus sculentus de Linné), qui n'a aucun rapport avec les substances employées dans les autres pectoraux. 3<sup>o</sup> Sur les analyses de chimistes de la Faculté de Paris, démontrant qu'ils ne contiennent ni opium, ni sels d'opium, ni que Morphine ou Codéine ; aussi peuvent-ils être donnés avec succès et sécurité aux enfants atteints de Toux ou de Coqueluche. TELS sont les titres authentiques qui recommandent la Pâte et le Sirop de Nafé à la confiance des médecins et du public, titres qui n'ont été accordés à aucun Pectoral, ancien ou nouveau. PARIS, 53, rue Vivienne et toutes les Pharmacies. Prix : Pâte 80<sup>c</sup> et 1<sup>fr</sup> 25 ; Sirop 2<sup>fr</sup>.

BOURSE. — Cours du 2 mars.

3 0/0	82 45
3 0/0 amortissable (ancien)	84 70
3 0/0 id. 1884	90 00
4 1/2 0/0 ancien	108 00
4 1/2 0/0 1883	109 85

Dernier cours du 1<sup>er</sup> mars.

Actions Orléans	1,371 00
Actions Lyon	1,261 25
Obligations Orléans 3 0/0	388 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	317 00
Obligations Lombardes (jouissance	321 00

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	326 00
---	--------

HISTOIRES DU MARDI

UNE NUIT AU VILLAGE

On m'avait permis d'aller voir danser les villageois réunis dans une maison voisine.

Ah! il n'y avait là ni sirops, ni madère, ni champagne, ni rien des mille friandises qui couvrent les buffets dans nos soirées officielles. C'était bien plus modeste quoique non moins gai. Le bal avait lieu dans la cuisine. On avait enlevé la huiche à pétrir et la table aux longs tiroirs, où l'on met d'un côté la grande tourte de pain noir, et de l'autre les écuelles. Deux *calets* suspendus aux extrémités opposées, se balançaient avec leur lumière douce, éclairant à peine l'intérieur rustique. Ça et là, des chaises à grosse paille, une *bergère* au coin du feu, une limande chargée sur son couronnement de bottes à fortes tiges, au milieu d'un méli-mélo de serpettes, de chapeaux de paille, de râtaux à faner, de fourches de fer démanchées, et de parapluies aux formes vagues. Au dessus des danseurs, entre les poutres enfumées, apparaissaient tout près l'un de l'autre le saindoux et le reste d'un porc tué aux carnavals derniers, tandis que de quelques paquets d'ognons retenus par un clou s'élevaient des tiges vertes.

Le ménétrier, fils du forgeron, s'était installé dans un angle de la cuisine, au pied de la pendule dont le balancier tapageait en scandant les secondes. Il jouait tour à tour des airs populaires de polkas, valse, varsoviennes, mais surtout la bourrée, en grand honneur dans le Haut-Quercy.

La fille de la maison, celles du métayer, les bergères du hameau, s'en donnaient à cœur joie, aux bras de leurs cavaliers, les rudes gars aux moustaches hardiment relevées. Les coups de talon qui punctuaient les dernières notes des ritournelles faisaient grincer le plancher et mettaient en émoi les chaudrons et les casseroles.

Commencée à neuf heures, la veillée prit fin vers deux heures après minuit, car l'aénel qui était là tournant dans ses doigts une tabatière en écorce de bouleau, déclara qu'il avait sommeil et que le lendemain tout le monde devait pouvoir travailler.

Le bal terminé, la maîtresse du logis descendit de la crémalière une marmite pleine de châtaignes qui furent vidées dans une corbeille. En même temps, son mari tirait d'une barrique cachée sous des sacs de seigle trois bouteilles de cidre. Chacun se régala un peu hâtivement, à cause de l'heure avancée ; puis jeunes gens et jeunes filles se dispersèrent.

Je rentrai tout ensommeillé. Miette, la vieille bonne chargée de ma surveillance, n'ayant pu me décider à rentrer plus tôt, malgré le peu de part que j'avais prise au divertissement cadencé de nos voisins.

Ma chambre, au premier étage, était la plus éloignée de celle de ma mère. J'y couchais seul, en l'absence accidentelle de mes frères.

Je me déshabillais, les paupières lourdes, la bouche baillante. Mon lit, entr'ouvert, allait enfin me reposer de la lassitude que laisse l'insomnie lorsqu'on est jeune, — que l'on a quinze ans.

Au moment où j'allais me glisser entre les draps, un objet assez lourd, un marteau, je crois placé par hasard sur ma table de nuit, tomba, je ne sais comment, sur mes pieds. La douleur me fit pousser un léger cri et m'éveilla tout-à-fait. Tandis que je réchauffais dans mes mains l'endroit blessé, il me sembla entendre, au dehors, le violon du ménétrier. J'ouvris la croisée qui donnait sur le village. Je ne m'étais pas trompé. Le fils du forgeron essayait un regret, air triste, absolument local, qu'il est d'usage de jouer quand la jeune épouse franchit le seuil de la maison paternelle pour se diriger vers celle de son mari.

Aussitôt que l'archet eut cessé de jeter ses notes plaintives, un formidable cri, pareil à un hennissement, jaillit de l'ombre.

Hi! Hi! Hi! Hifoufou!

Une conversation à haute voix s'engagea entre les acteurs de cette scène nocturne.

J'écoutai. L'un d'eux proposa de faire une *orioulade*. L'*orioulade* consiste en des châtaignes rôties, L'idée parut bonne. Un dialogue s'en suivit.

(A suivre). LÉON DES BOIS.

# PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines.)

## MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

## Huile Souveraine

Pour se préserver des diverses FIÈVRES, des MALADIES ÉPIDÉMIQUES et des ATTAQUES DE NERFS, CONVULSIONS chez les enfants, etc., etc.

Prix : 1 franc.

S'adresser :

rue de la Banque, au **CAFÉ FRANÇAIS**  
(Près de la nouvelle Gare, à Cahors).

# MAISON DES 100,000 PALETOTS ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

### CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

# BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Facès à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liquides.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

## AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

### PLANTS AMÉRICAINS

SORTANT DES PROPRIÉTÉS

**J. COMBETTE,**  
DE FRONTIGNAN

le mille.  
Jacquez fructifères racinés, à. 90 fr.  
Jacquez fructifères en bout., à. 20 fr.  
Riparias Fabre, tomenteux :  
— Géant en racinés, à. 80 fr.  
Riparias en boutures, à. .... 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

### DEMANDE

M<sup>lle</sup> Lucette Bataille, tailleur en COSTUMES D'ENFANT, rue du Lycée, 21, demande des apprenties.

**HERNIES PROLAPSUS**, maladies de la vessie. Guérison assurée par la *Neptunide Rouillé*, (extrait de plantes marines). 30 années de succès. Réponse franco suivant timbre. Ecrire à M. A. Bretonneau, pharmacien, aux Sables d'Olonne (Vendée).

### FER de LERAS

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang ; très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs. — Paris, 11<sup>e</sup> rue de Valenciennes.

### SIROP et PÂTE de LAGASSE

à la SÈVE de PIN MARITIME

Les rhumes, toux, grippe, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrhumements, trouvent un soulagement rapide et certain dans l'emploi de ces préparations balsamiques. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

## A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

## AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant, Layrou.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

# Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

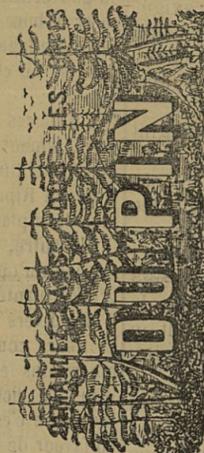
## COSTUMES D'ENFANTS

# LUCETTE BATAILLE

TAILLEUSE

CAHORS, rue du Lycée, n° 21 — Au 1<sup>er</sup> étage

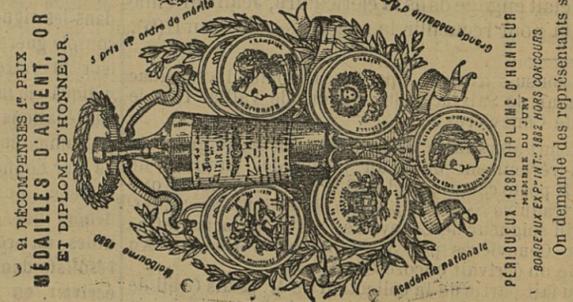
PRIX MODÉRÉS



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est difficile de créer l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les bourgeons de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.  
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



21 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
PÉRIGUEUX 1882 DIPLOME D'HONNEUR  
BORDEAUX 1885 DIPLOME D'HONNEUR  
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

# AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

## N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.